Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261027-D_26_239-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-239 – 27 octobre 2026

Commande publique
Marchés publics

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Audrey GROSHENY - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI - Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Matthieu CHANEL - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU - Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Julie FAUDET - Laura GUESTIN - Bruno MARGOTTIN
Absent : Jean-Marie RYO
Pouvoirs : Julie FAUDET à Michèle MOTEL – Laura GUESTIN à Audrey GROSHENY

Secrétaire de séance : Régis BAUNIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aménagement du quartier du Domaine de Saint-Marc – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n° 22-042 en date du 22 février 2022, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux des lots ci-dessous pour les travaux d'aménagement du quartier du Domaine de Saint-Marc :

- Lot n°1 Terrassement voirie traitement des surfaces, gestion des eaux pluviales, assainissement des eaux usées et signalisation : Entreprise LEMEE TP transféré à l'entreprise MARC SA pour un montant de 1 399 785.00€ HT
- Lot n°3 Réseau d'alimentation en eau potable, éclairage public et électricité, génie civil des télécommunications et tranchées gaz : Entreprise ERS pour un montant de 339 672.00 € HT
- Lot n°4 Aménagements paysagers : Entreprise ALTHEA NOVA pour un montant de 171 000.00€ HT

Par délibération n°23-010 du 31 janvier 2023, le conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer des avenants n°1 aux lots 3 et 4 pour un montant global 7 423.75€ HT

Par délibération n°23-304 du 20 décembre 2023, le conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer, pour le lot 1, un avenant n°1 de transfert de l'entreprise LEMEE TP à la société MARC SA.

Par délibération n°24-120 du 28 mai 2024, le conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer un avenant n°2 au lot 1 pour un montant de 43 792.60€ HT.

Par délibération n°26-029 du 3 mars 2026, le conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer un avenant n°2 au lot 3 pour un montant de 2 210.00€ HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux pour l'aménagement de la parcelle fléchée « hameau participatif léger », des prestations supplémentaires de viabilisation sont nécessaires.

Lot n°1 Terrassement voirie traitement des surfaces, gestion des eaux pluviales, assainissement des eaux usées et signalisation
Travaux de terrassement et de voiries, réalisation d'un cheminement piéton, travaux de tranchées, canalisations et réseaux d'eaux usées, travaux de signalisation horizontale
Soit une plus-value totale de 23 670.75€ HT.

Lot n°3 Réseau d'alimentation en eau potable, éclairage public et électricité, génie civil des télécommunications et tranchées gaz :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261027-D_26_239-DE

Travaux de Réseau de télécommunication, de réseau d'alimentation en eau potable, de réseaux électriques ainsi que des contrôles, essai et récolement
Soit une plus-value totale de 17 245.00€ HT

Lot n°4 Aménagements paysagers :
Fourniture et plantation d'arbustes, réalisation d'engazonnement
Soit une plus-value totale de 2 147.20€ HT

Considérant l'avis favorable de la commission des marchés en date du 12 octobre 2026,
Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux, sécurité, Energie et Finances – Budgets – Achats publics, réunies respectivement les 21 septembre 2026 et 19 octobre 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Il est proposé :

1°) de passer un avenant n° 2 au lot n°4 Aménagements paysagers : Entreprise ALTHEA NOVA pour un montant de 2 147.20€ HT.

2°) De passer un avenant n°3 aux lots suivants :
- Lot n°1 Terrassement voirie traitement des surfaces, gestion des eaux pluviales, assainissement des eaux usées et signalisation : Entreprise MARC SA pour un montant de + 23 670.75 € HT.
- Lot n°3 Réseau d'alimentation en eau potable, éclairage public et électricité, génie civil des télécommunications et tranchées gaz : Entreprise ERS pour un montant de +17 245.00€ HT.

3°) D'autoriser la Maire à les signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN

Le secrétaire de séance,

Régis BAUNIN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .